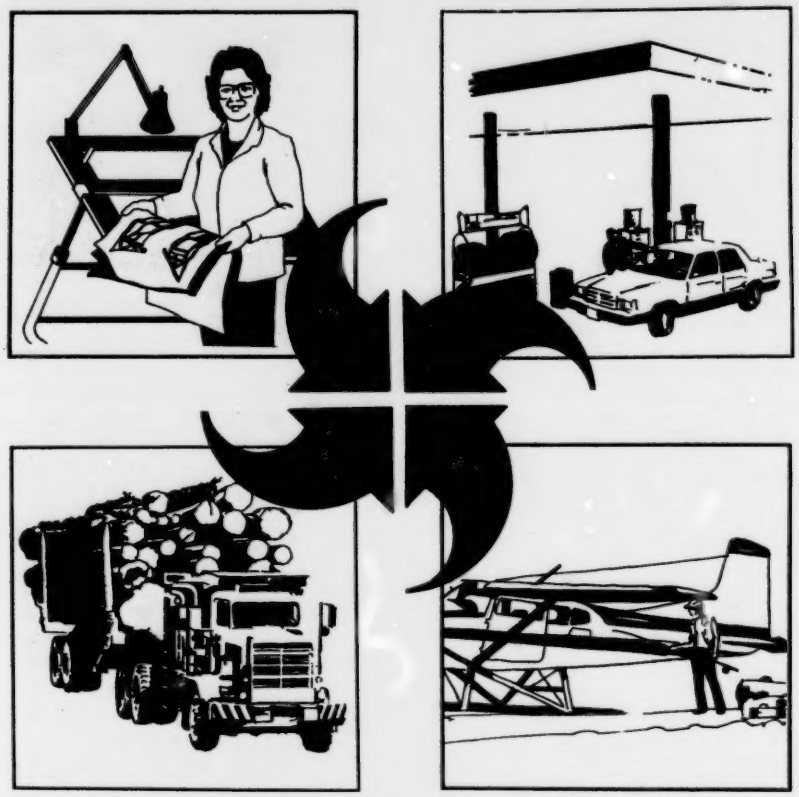

ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM

Industry, Science and Technology Canada
Industrie, Sciences et Technologie Canada

Canada

© Minister of Supply and Services Canada 1989
Cat. No. C2-122/1989
ISBN 0-662-57053-7

Canadian Aboriginal Economic Development Strategy

ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM

The Government of Canada has launched the *Canadian Aboriginal Economic Development Strategy* to provide Canada's Aboriginal citizens with long-term employment and business opportunities.

This new national strategy is designed to stimulate greater participation by Aboriginal individuals and businesses in national economic activity by providing them with the means to manage business enterprises and economic institutions as well as opportunities for job training and skills development.

The strategy is being implemented through the federal departments of Industry, Science and Technology Canada, Indian and Northern Affairs Canada, and the Canada Employment and Immigration Commission.

After consultation with Aboriginal communities, their leaders and non-Aboriginal business persons, existing programs were revamped and refocussed. The resulting changes have produced Aboriginal economic development programming which better reflects and responds to the needs of the client group it is intended to serve.

One of these initiatives, the **Aboriginal Business Development Program**, has been specifically designed to work in partnership with Aboriginal entrepreneurs to help them develop independent and viable businesses in all parts of Canada.

This brochure explains how to access and take advantage of the opportunities afforded under the Aboriginal Business Development Program.

The Honourable Tom Hockin
Minister of State
(Small Businesses and Tourism)

THE ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM

The *Aboriginal Business Development Program* provides financial and development assistance to Aboriginal entrepreneurs and communities to start up or expand commercial ventures. This new program is administered by the Aboriginal Economic Programs Branch of Industry, Science and Technology Canada.

From many years of providing Aboriginal and regional economic development programs, the department has learned that only projects with strong potential to be commercially profitable will generate wealth and contribute to self-sufficiency.

Experience also indicates that adequate project preparation and planning are as important to business success as project financing.

The Aboriginal Business Development Program brings together the best of what previously worked well, and adds a number of new features as suggested during the extensive consultation process.

THE ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM CAN FINANCIALLY SUPPORT

- ***Development of business plans and feasibility studies;***
- ***Establishment, expansion, modernization*** *of commercially viable businesses and acquisition of ongoing businesses;*
- ***Development of new products, services, or production processes;***
- ***Marketing initiatives****, such as the production of promotional literature or advertising, participation in trade shows, or market research;*
- ***Business infrastructure*** *(for example, sewer/water services, utilities);*
- *Developmental* ***pilot projects*** *to determine if a specific opportunity can be a viable business;*
- ***Project follow-up costs*** *such as accounting, marketing, and engineering services as required;*
- ***Managerial, technical and entrepreneurial training;***
- ***Economic studies, seminars, or promotional activities*** *related to the enhancement of Aboriginal entrepreneurship.*

Therefore, with its service and financial components, the Aboriginal Business Development Program can support all phases of the business cycle — the business planning stage, through feasibility studies, entrepreneurial training, business infrastructure development, and commercial establishment, and project follow-up requirements.

LEVELS OF ASSISTANCE

In the same way that the approach of the Aboriginal Business Development Program is adaptable to the needs of individual clients, the funding arrangements available through the program are flexible and will be tailored to each project.

Applicants will be expected to prepare a well-balanced proposal, combining equity, commercial and/or other financing as well as anticipated assistance from the Aboriginal Business Development Program.

The following indicates the levels of assistance which will most commonly be made available. However, each case will be assessed on its own merits and for many projects the program investment will be significantly less than the maximum allowable amount.

- *Generally, 30-40 percent of the financing for the following types of projects will be considered, with an allowable maximum of 60 percent in certain cases:*
  - capital costs and infrastructure development costs associated with the establishment, expansion, acquisition or modernization of a commercial business;
  - costs for developing new products, new services, or innovative production techniques which have the potential to be applied in commercial operations.

- ***Up to 60 percent*** *of costs of marketing initiatives.*

- ***Up to 75 percent*** *of costs for business plans, studies, business follow-up assistance and training.*

- ***Up to 90 percent*** *of developmental pilot project costs.*

It is important to note that the client must have access to a minimum amount of investment equity, equivalent to 10 percent of the cost of the project to be developed.

Financing must be appropriately proportioned among client investment, commercial or other financing, and government assistance.

It should also be noted that program funding may be partially or fully repayable.

HOW THE PROGRAM WORKS

The program calls for a close, long-term relationship between the client and a program representative to work together and create a successful, strong business.

Clients are encouraged to contact the nearest Aboriginal Economic Programs office (see last page) early on in the development of a commercial project. Program representatives or qualified consultants will provide advice on the development of a business plan, and the steps that should be followed in accessing the Aboriginal Business Development Program, and in approaching lenders, other agencies or joint venture partners. Program representatives will maintain contact with clients during the critical early years of business operation.

Three Aboriginal Economic Development Boards, made up predominantly of Aboriginal business persons, provide direction to the program. One Board operates for the provinces and territories west of the Ontario/Manitoba border, one for eastern Canada and one operates nationally. All requests for program investment in projects will be examined by one of the three boards. The National Board reviews the larger and more complex projects.

Program investment, along with a client's own investment, is intended to promote lasting business success to benefit the enterprises funded, their employees and the communities in which they are located.

The stakes are high, the challenge is great, but the program will share the risk with you.

TO THE ENTREPRENEUR: THE FIRST STEP

In any journey, the first step is to be clear about where you are going. The same is true in business.

Before proceeding to request support from the Aboriginal Business Development Program, you should be well-prepared and should have considered some of the following factors about your proposed project.

You do not need to have the answers to all of the following questions before you talk to program representatives about your proposal. In fact, there are areas such as business planning and management training for which the Aboriginal Business Development Program can offer advice and financial assistance. However, you should be ready to address many of these issues with a program representative on your initial visit, including:

- *Can you outline your business plan idea in one page?*
- *Do you have experience with the kind of project you are proposing?*
- *Should you gain experience by working in the line of business before you start your own venture?*
- *Is your product or service one that people are willing to buy? On an ongoing basis?*
- *Who is your competition? Why are customers going to buy from you and not your competitor?*
- *Have you conducted market research? How large is the market?*
- *Who are your customers?*
- *What resources can you personally invest in the project?*
- *Do you have financial management experience?*
- *Is your financing sufficient to undertake your new business activity?*
- *Have you identified the number and the required skills of people you will need as employees?*
- *Can you manage and motivate people effectively?*
- *Do you feel you have the commitment necessary to work long hours to see your business succeed?*
- *What are your strengths and weaknesses as a business person?*

WHO CAN APPLY

Business development support is available to Canadian Status and non-Status Indians, Métis, and Inuit individuals, associations, partnerships, profit and non-profit groups, and other entities which are majority-owned or controlled by Aboriginal people.

HOW TO APPLY

If you have a concept for a commercial project, and think the Aboriginal Business Development Program can help, **telephone or write** to the nearest program office with a brief description of your proposed project. Make an appointment to see a program representative or arrange to meet when he or she is next in your region. (This may require a wait of a few weeks.)

Working with a program representative, you will complete a **Statement of Intent**, containing the basic information necessary to determine if proceeding to a Business Plan/Application is appropriate.

The **Business Plan/Application** stage involves assembling all relevant information required by the program to make an assessment. A guide book will be made available to you for this purpose.

Decisions on financial assistance to develop business plans, feasibility studies, or relevant training can be made generally within 30 days after completion of the Statement of Intent.

For investment in commercial enterprises, once a fully satisfactory business plan is provided, a decision on program assistance will be made in most cases within 60 to 90 days, depending on the complexity and size of the project.

Through the new Aboriginal Business Development Program, the Government of Canada has committed considerable resources towards the development of Aboriginal enterprise and self-reliance. The opportunity is yours.

WHERE TO GET MORE INFORMATION

For further information or to discuss your business idea, you can call collect or write to any of the Aboriginal Economic Programs offices listed below.

BRITISH COLUMBIA

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
P.O. Box 11551, Suite 810
650 West Georgia Street
VANCOUVER, B.C.
V6B 4N8
Tel.: (604) 666-3871

YUKON

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
108 Lambert Street
Suite 301
WHITEHORSE, Yuk.
Y1A 1Z2
Tel.: (403) 668-4655

ALBERTA

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
Canada Place, Room 545
9700 Jasper Avenue
EDMONTON, Alta.
T5J 4C3
Tel.: (403) 495-2954

NORTHWEST TERRITORIES

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
Precambrian Building
10th floor, P.O. Bag 6100
YELLOWKNIFE, N.W.T.
X1A 2R3
Tel.: (403) 920-8572

SASKATCHEWAN

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
105-21st Street East
6th Floor
SASKATOON, Sask.
S7K 0B3
Tel.: (306) 975-4329

MANITOBA

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
330 Portage Ave., 11th Floor
P.O. Box 3130
WINNIPEG, Man.
R3C 4E6
Tel.: (204) 983-7316

ONTARIO

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
Dominion Public Building
4th Floor
1 Front Street West
TORONTO, Ont.
M5J 1A4
Tel.: (416) 973-5000

QUEBEC

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and Technology Canada
P.O. Box 289, Suite 2604
Tour de la Bourse
800 Place Victoria
MONTREAL, Que.
H4Z 1E8
Tel.: (514) 283-1828

ATLANTIC CANADA

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
1496 Lower Water Street
P.O. Box 940
Station M
HALIFAX, N.S.
B3J 2V9
Tel.: (902) 426-4782

OR

Aboriginal Economic Programs
Industry, Science and
Technology Canada
235 Queen Street
1st Floor West
OTTAWA, Ont.
K1A 0H5
Tel.: (613) 954-4064

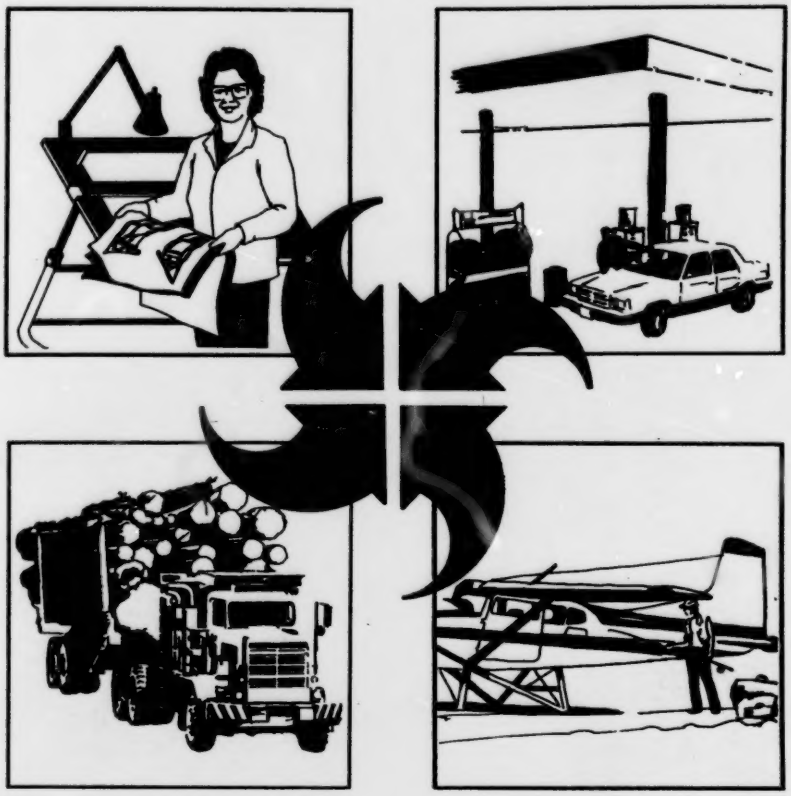

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
N° au cat. : C2-122/1989
ISBN 0-662-57053-7

Stratégie canadienne
de développement économique
des Autochtones

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Le gouvernement du Canada a institué la *Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones* afin de fournir aux Autochtones du pays des occasions d'affaires et d'emploi à long terme.

Cette nouvelle stratégie nationale a pour objectif d'inciter les Autochtones, à titre personnel et comme chefs d'entreprises, à participer davantage à l'activité économique du Canada, en leur donnant les moyens de gérer eux-mêmes leurs entreprises et leurs institutions économiques, ainsi qu'à mettre sur pied des cours de formation professionnelle et des programmes de perfectionnement.

Industrie, Sciences et Technologie Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada seront chargés de la mise en œuvre de cette stratégie.

A la suite de consultations avec les collectivités et les dirigeants autochtones de même qu'avec des gens d'affaires de l'ensemble de la société canadienne, les programmes d'expansion économique en vigueur ont été améliorés et repensés afin de mieux répondre aux besoins des groupes auxquels ils sont destinés.

Parmi ces programmes, le **Programme de développement des entreprises autochtones**, fondé sur la formule du partenariat, a été spécifiquement conçu pour aider les chefs d'entreprises autochtones à lancer et à gérer eux-mêmes des affaires rentables, partout au Canada.

La présente brochure explique les modalités de participation et comment profiter des occasions offertes dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones.

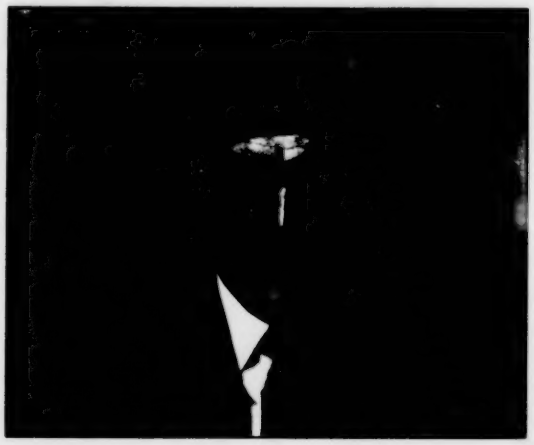

L'honorable Tom Hockin
Ministre d'État
(Petites entreprises et Tourisme)

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Le **Programme de développement des entreprises autochtones,** administré par la Direction générale des programmes économiques des autochtones d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), **offre une assistance financière et des services d'aide au développement aux chefs d'entreprises et aux collectivités autochtones en vue du démarrage ou de l'expansion d'entreprises commerciales.**

Grâce à leur longue expérience des programmes destinés aux Autochtones et des programmes de développement économique régional, les agents de ces secteurs à ISTC savent que seuls les projets qui ont des chances de réussir sur le plan commercial peuvent être synonymes de prospérité et conduire à l'autonomie des entreprises. L'expérience leur a également enseigné qu'une préparation et une planification soignées sont, au même titre que le financement, des éléments clés du succès.

Le Programme de développement des entreprises autochtones, qui réunit déjà les meilleurs éléments des programmes antérieurs, offre de surcroît de nouvelles caractéristiques résultant des consultations approfondies menées auprès des Autochtones.

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISE

- ***l'élaboration de plans d'entreprise et les études de faisabilité;***

- ***la création, l'expansion, la modernisation*** *d'entreprises rentables et la prise de contrôle d'entreprises en activité;*

- ***l'élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de fabrication;***

- ***les activités de commercialisation,*** *comme la préparation de documents publicitaires ou de promotion, la participation à des foires commerciales et les études des marchés;*

- ***l'infrastructure commerciale*** *(par exemple, égouts, canalisations, services publics);*

- ***les projets pilotes*** *servant à déterminer la rentabilité éventuelle d'une occasion d'affaires;*

- ***les coûts afférents à un projet,*** *notamment ceux reliés aux services de comptabilité, de commercialisation ou aux services techniques, le cas échéant;*

- ***la formation des gestionnaires, des techniciens et des entrepreneurs;***

- ***les études économiques, les séminaires ou les activités à caractère publicitaire*** *destinés à faire valoir les entreprises autochtones.*

Grâce aux services et à l'aide financière qu'il procure, le Programme de développement des entreprises autochtones se révèle utile à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, qu'il s'agisse de la planification, des études de faisabilité, de la formation des entrepreneurs, de l'aménagement de l'infrastructure commerciale, du démarrage d'entreprises ou du suivi de projets.

NIVEAUX D'AIDE FINANCIÈRE

Comme le Programme vise essentiellement à combler les besoins particuliers des clients, ses modalités de financement sont souples et modifiées selon le projet.

Les requérants devront présenter une demande de financement judicieuse sur le plan financier, soit une demande contenant une répartition des fonds propres investis par le chef d'entreprise, du financement obtenu auprès de prêteurs commerciaux ou d'autres sources ainsi que de l'aide à recevoir dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones.

L'aide financière généralement consentie aux termes de ce programme correspond aux pourcentages suivants. Soulignons cependant que chaque cas est évalué individuellement et que, par ailleurs, l'aide accordée est souvent de beaucoup inférieure aux montants maximums fixés.

- *En règle générale, l'aide envisagée représente de 30 à 40 p. 100 des coûts des projets et peut, dans certains cas, atteindre jusqu'à 60 p. 100 des coûts qui y sont associés :*

  - coûts en capital et coûts de l'aménagement de l'infrastructure reliés à la création, à l'expansion, à la prise de contrôle ou à la modernisation d'une entreprise commerciale;
  - coûts reliés à l'élaboration de nouveaux produits, de nouveaux services ou de nouvelles techniques de fabrication susceptibles de trouver une application dans des exploitations commerciales.

- ***Jusqu'à 60 p. 100** des coûts des activités de commercialisation*

- ***Jusqu'à 75 p. 100** des frais de préparation de plans d'entreprise, d'études, des coûts afférents aux projets pour en assurer le suivi et des coûts de formation*

- ***Jusqu'à 90 p. 100** des coûts des projets pilotes.*

Il importe de souligner que le client doit disposer ou pouvoir disposer d'un minimum de 10 p. 100 du montant requis pour le financement du projet.

Le financement doit être convenablement réparti entre les fonds propres investis par le client, le prêt d'une institution commerciale ou d'une autre source et l'aide du gouvernement.

Il se peut que le financement consenti en vertu du Programme de développement des entreprises autochtones soit remboursable en tout ou en partie.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

La création d'une entreprise prospère et vigoureuse exige une collaboration étroite et suivie entre le client et l'agent du Programme.

Les clients sont invités à s'adresser à l'un des bureaux régionaux du Programme de développement économique des Autochtones (se reporter à la dernière page) dès les premières étapes de leurs projets. Des agents du Programme ou des experts-conseils les aideront à élaborer un plan d'entreprise et les guideront dans leurs démarches en vue d'obtenir de l'aide dans le cadre du Programme ou pour solliciter d'autres prêteurs, d'autres organismes de financement ou d'éventuels partenaires. De plus, les agents du Programme resteront en relation avec les clients durant les premières années d'exploitation, souvent déterminantes pour les nouvelles entreprises.

Trois Conseils de développement économique des Autochtones, composés principalement de gens d'affaires autochtones, contribuent à l'orientation du Programme. L'un de ces conseils s'occupe des provinces et territoires situés à l'ouest de la limite de l'Ontario et du Manitoba, un autre se charge de l'est du Canada et le troisième couvre l'ensemble du pays. Ces conseils examinent toutes les demandes de financement de projet reçues par les agents du Programme et font des recommandations à leur sujet. Le Conseil national étudie les projets plus complexes et de plus grande envergure.

Le financement accordé dans le cadre du Programme et l'investissement fait par le client se veulent le gage d'un succès durable qui rejaillira sur les entreprises, les employés et les collectivités touchées.

L'enjeu est de taille et la tâche ne sera pas facile, mais les agents du Programme sont prêts à courir avec vous certains risques.

AU CHEF D'ENTREPRISE : LA PREMIÈRE ÉTAPE

En affaires comme en tout, il est important de bien définir ses objectifs dès le départ.

Avant de présenter une demande d'aide dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones, assurez-vous d'être bien préparé sans oublier de tenir compte des facteurs suivants reliés à votre projet.

Il n'est toutefois pas nécessaire de posséder toutes les réponses à ces questions avant de rencontrer l'agent du Programme. Vous pouvez vous adresser aux agents du Programme de développement des entreprises autochtones pour obtenir, outre de l'aide financière, des conseils dans le domaine de la planification financière et de la formation en gestion. Cependant, vous devriez être prêt à aborder plusieurs de ces questions avec un agent du Programme lors de votre première rencontre.

- *Pouvez-vous résumer votre plan d'entreprise en une page ?*
- *Avez-vous l'expérience de ce type de projet ?*
- *Devriez-vous acquérir de l'expérience dans le domaine qui vous intéresse avant de créer votre propre entreprise ?*
- *Le produit ou le service que vous comptez offrir saura-t-il intéresser pour longtemps votre clientèle ?*
- *Avez-vous évalué la concurrence ? En quoi consistera votre avantage sur vos concurrents ?*
- *Avez-vous effectué une étude de votre marché cible ? Quelle en sera l'envergure ?*
- *Qui sont vos clients éventuels ?*
- *Quel est le montant des fonds propres que vous comptez investir ?*
- *Avez-vous de l'expérience en gestion financière ?*
- *Disposez-vous de fonds suffisants pour vous lancer dans cette entreprise ?*
- *Connaissez-vous vos besoins de main-d'œuvre ?*
- *Êtes-vous en mesure de diriger et de motiver des collaborateurs ?*
- *Êtes-vous prêt à consacrer au succès de votre entreprise tout le temps et l'énergie nécessaires ?*
- *Quelles sont vos forces et vos faiblesses comme chef d'entreprise ?*

ADMISSIBILITÉ

L'aide au développement d'entreprise s'adresse aux Indiens inscrits, aux Indiens non inscrits, aux Métis et aux Inuit, aux associations, aux partenariats, aux groupes à but lucratif ou sans but lucratif et aux autres entreprises appartenant à des Autochtones ou contrôlées majoritairement par des Autochtones.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Si vous envisagez un projet en particulier et croyez que le Programme de développement des entreprises autochtones peut vous être utile, **téléphonez ou écrivez** au bureau le plus proche de chez vous afin d'exposer brièvement les grandes lignes du projet. Vous pouvez vous rendre à l'un de nos bureaux pour y rencontrer un agent du Programme ou encore fixer un rendez-vous avec ce dernier en vue d'une rencontre lors de son prochain passage dans votre région (en ce cas, prévoyez un délai de quelques semaines).

Avec l'aide d'un des agents, vous remplirez une **Déclaration d'intention** comportant les renseignements de base qui permettront de déterminer s'il y a lieu de préparer un plan d'entreprise ou de faire une demande en bonne et due forme.

Afin qu'ISTC puisse évaluer votre projet, vous devez rassembler tous les renseignements devant figurer dans **le plan d'entreprise** et dans la demande d'aide. Un guide vous sera remis pour vous aider dans ces démarches.

En règle générale, les décisions d'accorder de l'aide financière pour la préparation d'un plan d'entreprise, d'une étude de faisabilité ou pour l'organisation de cours de formation sont prises dans les trente jours suivant la présentation de la déclaration d'intention.

Pour le financement d'entreprises commerciales, les décisions sont prises, dans la plupart des cas, au plus tard de soixante à quatre-vingt dix jours après la présentation d'un plan d'entreprise pertinent, selon la complexité et l'envergure du projet.

Par l'intermédiaire du Programme de développement des entreprises autochtones, le gouvernement du Canada consacre des ressources considérables au développement des entreprises et de l'autonomie des Autochtones. A vous d'en tirer parti.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Pour obtenir de plus amples renseignements ou discuter de votre projet, vous pouvez téléphoner ou écrire à l'un des bureaux chargés de l'exécution du **Programme de développement des entreprises autochtones** figurant dans la liste ci-dessous.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 810
650, rue Georgia ouest
C.P. 11551
VANCOUVER (C.-B.)
V6B 4N8
Tél. : (604) 666-3871

ALBERTA

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 545
Place du Canada
9700, avenue Jasper
EDMONTON (Alb.)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-2954

SASKATCHEWAN

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
6e étage
105, 21e Rue est
SASKATOON (Sask.)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4329

YUKON

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 301
108, rue Lambert
WHITEHORSE (Yuk.)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
10e étage
Precambrian Building
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8572

MANITOBA

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
11e étage
330, avenue Portage
C.P. 3130
WINNIPEG (Man.)
R3C 4E6
Tél. : (204) 983-7316

ONTARIO

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
4e étage
Dominion Public Building
1, rue Front ouest
TORONTO (Ont.)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5000

QUÉBEC

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
Bureau 2604
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
C.P. 289
MONTRÉAL (QC)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-1828

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
1496, rue Lower Water
C.P. 940, succ. M
HALIFAX (N.-É.)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-4782

Ou vous pouvez écrire à :

Programme de développement
économique des Autochtones
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
1er étage ouest
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-4064